

# > Chaîne de Saint Cyr

Topo Rando



*Marseille :  
découverte du Parc  
Départemental de la  
Barasse*

> Grande boucle avec variantes courtes

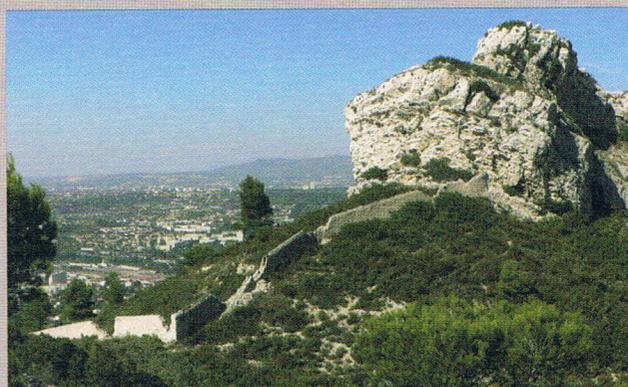
Durée : 5h

Longueur : 12,4 km

Dénivelé : 750 m

Niveau : sportif

 **Bouches-du-Rhône**  
LA PROVENCE

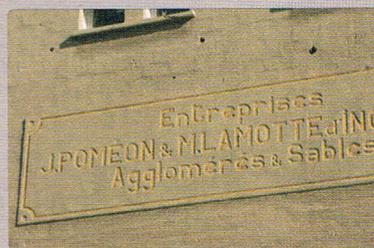


## Randonnée courage !

Marseille, version montagne ? Le raccourci s'impose à l'évocation de cette randonnée de 12 km, tracée au cœur du parc départemental de la Barasse. 5 h d'itinérance entre vallons et sommets, 750 m de dénivelé : le parcours, très accidenté, s'adresse aux marcheurs entraînés... et protégés du soleil. Hormis au départ, le circuit brille par son absence d'arbres et d'ombre : évitez donc les jours de grosses chaleurs.

L'effort sera amplement récompensé. Imaginez trois sommets (Mont Lantin 570 m, Mont Saint-Cyr 610 m, Mont Carpiagne 646 m), des lignes de crêtes dominantes, des cols "d'altitude". Depuis ces points hauts, la vue embrasse un panorama époustouffant à 360° sur la baie de La Ciotat, la falaise du Cap Canaille, les calanques, les îles de Frioul, la Côte Bleue, les massifs de l'Etoile, du Garlaban et de la Sainte-Baume et la ville de Marseille ! La Provence en cinémascope.

## Le patrimoine industriel de Barasse



Avant de servir de "terrain de jeux" pour randonneurs sportifs, le vallon de la Barasse connut ses heures de gloire industrielle. Calcaire oblige, une carrière de graviers et son four à chaux y furent exploités de 1943 à 1972 par la société d'électrochimie Aluminium Péchiney. La chaux vive était obtenue directement sur place. La pierre calcaire, chargée dans le four, était calcinée à une température comprise entre 800 et 1 000°C.

A sa sortie, elle avait perdu 45% de son poids en eau. Refroidie et mélangée à du sable, la chaux servait ensuite comme mortier pour la construction. Dans le même temps, le vallon servit hélas de dépôt pour les boues rouges de l'entreprise (déchets de la conversion de l'alumine). Entreposées pendant vingt ans, leur stockage fut contenu par la construction d'un barrage dont une partie des matériaux provinrent de la terre... du chantier de construction du métro de Marseille ! En 1975, ce barrage fut renforcé et recouvert par les boues de la station d'épuration.





**Découverte :**

**> Gourmandise :**

Le Four des Navettes  
Marseille  
tél. : 04 91 33 32 12

**> Santons :**

Lei Santoun Castelin Peirano  
à Aubagne  
tél. : 04 42 03 19 11

Santons Magali & Terre de  
Feu à Aubagne  
tél. : 04 42 03 97 76

Santons Scaturro à Aubagne  
tél. : 04 42 84 33 29

Atelier Arterra à Marseille  
tél. : 04 91 91 03 31

Cabanon des Accoules  
à Marseille  
tél. : 06 73 74 77 52

**> Terre :**

Atelier de l'Observance  
à Aubagne  
tél. : 04 42 03 64 89

Barbotine à Aubagne  
tél. : 04 42 70 03 00

Atelier de Jean Innocenti  
à Aubagne  
tél. : 04 42 03 18 36

L'Endroit via Poterie de  
Méditerranée à Aubagne  
tél. : 04 42 82 40 01

Poterie Ravel à Aubagne  
tél. : 04 42 82 42 00

Faïencerie Figières et fils  
à Marseille  
tél. : 04 91 73 06 79

**Itinéraire :**

Depuis le parking passez devant les fours à chaux et engagez-vous par la piste (balisage "Jaune") dans le vallon de la Barasse. Remontez-le pendant 1,4 Km. A son confluent avec le vallon de Luynant, continuez à droite pour arriver à la source des Eaux Vives.

Des Eaux Vives, sortez du vallon par la gauche pour rejoindre le vallon de Luynant à Baralui (Carrefour d'itinéraires/IGN 353).

De Baralui, continuez la montée dans le vallon de gauche (balisage "Jaune") direction Sud/Sud Est pour arriver au col du Boucar (IGN 529).

**Extention :**

*Du col du Boucar en Aller/Retour le Mont Lantin (+ 2 Km 300).  
Au-delà du Mont Lantin terrain militaire interdit !*

Du col du Boucar, accédez au sommet du Mont Carpiagne (IGN 646) en suivant l'arête sommitale.

Descendez direction Ouest pendant 100 m pour s'orienter au Nord et gagner le col Sabatier (IGN 513) (Raccordement de la variante n° 2).

Montez en face pour déboucher à la Gibecière puis gagnez le

Mont St Cyr (IGN 610).

Le sentier descend vers le Nord en suivant la ligne de crête pour arriver au col Galvaudan (Raccordement de la variante courte n° 1).

Traversez la piste, passez à gauche de la citerne DFCI (balisage "Bleu") et continuez direction Nord vers le Roc de la Croix et de la Croix de St Marcel (IGN 302).

Continuez la descente, passez sous la ligne à haute tension et débouchez dans le vallon Chaumery (route). Descendez-le sur quelques mètres pour prendre à droite, en montée, le Chemin de la Maque et le Chemin du Pic Foch. Rejoindre le Chemin du vallon de la Barasse et retrouvez le parking à droite.

**Variante courte n°1**

Depuis la source des Eaux Vives sortir du vallon par la droite pour rejoindre le col Galvaudan (- 4,9 Km).

**Variante courte n°2**

Depuis Baralui rejoindre le col Sabatier par le vallon de droite (- 1,6 Km).



## Chèvrefeuille des Baléares

En mai et juin, vous ne manquerez pas de remarquer les fleurs jaunes et rouges odorantes de cette plante grimpante dont de nombreux pieds jalonnent l'itinéraire. Arbrisseau de la famille des caprifoliacées, le chèvrefeuille se pare en juillet de baies rouge orangé



dont la beauté n'a d'égal que leur toxicité. Gardez-vous de les goûter ! La plante laisse aussi planer le mystère sur son nom. Pour certains, il provient de sa capacité à grimper partout, à l'image des chèvres. Pour d'autres, elle doit son appellation à l'attrait prononcé des caprins pour ses feuilles...

## Muraille de Chine, aire de l'aigle de Bonelli



De Marseille à la Chine, il n'y a qu'un pas ! Celui que l'on franchit depuis les monts Saint-Cyr et Carpiagne pour rejoindre cette crête à l'allure de ligne de défense - d'où son nom ! -, qui plonge sur le vallon de la Louve. Le territoire couvre 168 hectares. Il est composé d'une zone de garrigue tapissée de bruyères, romarins et chênes kermès et d'imposantes falaises de calcaire. En raison de son biotope exceptionnel, 202 espèces botaniques ont été recensées, l'endroit,

rattaché au site des Calanques, est depuis 1997 propriété du Conservatoire du Littoral. Fait remarquable pour un territoire si proche des zones urbanisées, il accueille une faune et une flore exceptionnelle; pour cette raison, un arrêté préfectoral de protection de biotope interdit l'accès aux falaises et au Vallon de la Louve depuis 1938. La classification du site est d'autant plus remarquable que sa partie basse a longtemps été l'objet de nombreuses nuisances (gravats, ordures, squat...). Aujourd'hui, géré par le CEEP, une partie du terrain du Conservatoire a une vocation pédagogique grâce à l'installation d'un rucher et d'un sentier de découverte à destinations des scolaires.

## Calcite

Le propre du calcaire est d'être sensible aux écarts de température et soluble dans l'eau, caractéristiques à l'origine des reliefs dits karstiques. Ainsi la roche se casse-t-elle par endroits pour former des diaclases (du grec dia et klasis - fracture, rupture). L'eau de pluie en profite pour s'infiltrer dans ces fentes et, par l'effet du dioxyde de carbone qu'elle contient, le calcaire

se dissout en formant du carbonate de calcium, ou calcite. Déposé sur les parois, celui-ci prend alors des teintes plus ou moins colorées grâce à l'action des oxydes de fer.



# Balisage

**GR** : Traits rectangulaires superposés blanc et rouge (marque déposée par la F.F.R.P. à l'I.N.P.I.).

**La croix de St-André** signale une mauvaise direction. La priorité de balisage est donnée au GR, GR de pays, PR.

**Bon** : 

**Changement de direction** : 

**Mauvaise direction** : 

Le balisage est réalisé bénévolement par les membres d'associations affiliées à la F.F.R.P.

## Conseils et recommandations pour se promener en Provence

*La forêt et la colline sont source de vie, elles profitent à tous mais elles appartiennent à quelqu'un. Respectons l'hospitalité de leur propriétaire.*

- Restons sur les chemins balisés.
  - N'abandonnons aucun objet, aucun débris. Nous pouvons ramener les emballages vides que nous avons apportés pleins.
  - Respectons les arbres, admirons les plantes, observons les animaux mais ne mutilons pas, ne coupons pas, ne dérangeons pas.
  - Respectons la réglementation, ne pénétrons pas les massifs avec des véhicules en dehors des voies ouvertes à la circulation publique.
  - Respectons les viticulteurs et les agriculteurs ; ne cueillons pas leurs produits.
  - Sachons cohabiter avec les chasseurs.
  - N'allumons pas de feu, ne fumons pas, ne nous aventurons pas en forêt par temps de sécheresse, par grand vent.
- Dans les Bouches-du-Rhône,

l'accès aux massifs forestiers est réglementé par arrêté préfectoral et peut l'être par arrêté municipal, pour votre sécurité et la préservation des sites sensibles. Pour plus de renseignements (pendant la période estivale) : 08.11.20.13.13. ou [www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.pref.gouv.fr)

### Pour rendre votre randonnée agréable

- Ne surévaluez pas vos forces physiques.
- Renseignez vous sur le temps de parcours, sur la météo.
- Évitez de partir seul.
- Emportez une gourde d'eau, une trousse à pharmacie, la carte IGN, une boussole.
- Soyez équipé d'un sac à dos, de baskets ou de chaussures légères, d'un vêtement chaud, d'un vêtement de pluie, d'un chapeau.

Comité Départemental du Tourisme 

13, rue Roux de Brignoles - 13006 Marseille  
Tél : 04 91 13 84 13 - Fax : 04 91 33 01 82  
Site web : [www.visitprovence.com](http://www.visitprovence.com)

En collaboration avec le Comité Départemental de Randonnée Pédestre



CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

Direction de l'Environnement  
Europôle de l'Arbois - 13792 Aix-en-Provence cedex 3 - Tél. : 04 42 97 10 10  
sur internet : <http://www.cg13.fr>